

# **Questions à poser au Canada – Suivre les progrès du Canada dans la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

Présentation au Comité des Nations Unies dans le cadre du 7<sup>e</sup> examen périodique des progrès du Canada en matière de droit à l'éducation

le 7 février 2020

## Table des matières

<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des enjeux.....</b>	<b>2</b>
1. <i>Un cadre du droit à l'éducation pour le Canada .....</i>	<i>2</i>
2. <i>Accorder la priorité au financement et à la fourniture d'une éducation à financement public gratuite et de qualité .....</i>	<i>3</i>
3. <i>Intégration des droits de l'enfant et des droits de la personne dans l'éducation de la petite enfance et le curriculum M-12 .....</i>	<i>4</i>
4. <i>Un financement adéquat et équitable pour les écoles du Nord et des régions rurales afin d'offrir une éducation à financement public de qualité.....</i>	<i>5</i>
5. <i>Financement adéquat et équitable des écoles des Premières Nations conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la Commission de vérité et réconciliation du Canada et aux droits issus de traités .....</i>	<i>6</i>
6. <i>Mesures politiques ciblées pour éliminer les obstacles à des résultats scolaires positifs pour les élèves autochtones et noirs .....</i>	<i>8</i>
7. <i>Aborder les obstacles créés par les frais de scolarité élevés pour les étudiants et étudiantes à faible et moyen revenu .....</i>	<i>9</i>
8. <i>Rapports transparents et opportuns sur les progrès du Canada dans la réalisation de toutes les cibles de l'Objectif de développement durable 4, l'objectif éducatif.....</i>	<i>10</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>11</b>

« Le droit à l'éducation comprend non seulement le droit d'accéder à l'éducation, mais aussi le droit à une *éducation de qualité*. » – *Manuel du droit à l'éducation 2019*

## Préambule

La mission de People for Education est de renforcer l'éducation financée par des fonds publics afin qu'elle permette à tous les jeunes d'acquérir les qualifications et les compétences dont ils ont besoin pour contribuer à une société juste et prospère et pour mener une vie heureuse, saine, économiquement sûre et engagée sur le plan civique.

Établis il y a plus de 20 ans en Ontario, nous sommes considérés comme des partenaires de confiance par ceux et celles qui travaillent au sein du système d'éducation; nous sommes non partisans et indépendants. Depuis 1997, nous nous consacrons à fournir des données probantes pour soutenir l'élaboration de politiques et renforcer la compréhension et l'engagement du public. Nous avons une compréhension approfondie des processus et des systèmes du milieu de l'éducation et la capacité d'apporter de nouvelles perspectives de l'extérieur.

Nous soumettons ces renseignements pour aider le Comité à identifier les enjeux critiques à prendre en compte dans le prochain et septième examen périodique de la mise en œuvre par le Canada du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

## Liste des enjeux

### **1. Un cadre du droit à l'éducation pour le Canada**

*People for Education recommande que le Comité demande au Canada de décrire les mesures qu'il entend adopter afin de se conformer aux obligations décrites dans l'Observation générale 13 (par. 52 et suivants), d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre du droit à l'éducation qui fournit un ensemble cohérent et clair d'indicateurs pour le gouvernement et la société civile, et un langage clair et cohérent pour que les enfants et les jeunes puissent identifier ce qu'une éducation de qualité au Canada devrait leur offrir.*

L'accès à l'éducation est accepté comme un droit au Canada en vertu de la ratification par le Canada du PIDESC et d'autres traités relatifs aux droits de la personne, mais jusqu'à présent, il n'existe aucun mécanisme ou cadre permettant d'évaluer les progrès du Canada dans la réalisation du droit à une éducation de *qualité*.

People for Education travaille avec un certain nombre de partenaires et avec le soutien d'un groupe de travail actif pour développer un **Cadre du droit à l'éducation**. L'objectif de cette initiative est que le Canada dispose d'un cadre qui formule un ensemble d'indicateurs clés et clairement définis permettant de mesurer les progrès accomplis relativement au droit des jeunes à une éducation qui les prépare à une réussite à long terme. Le Cadre du droit à l'éducation fournira un soutien aux analyses d'impact et à l'élaboration d'indicateurs de responsabilisation pour démontrer les progrès du Canada dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'ODD n°4 qui traite de l'éducation de qualité. L'ODD n° 4 vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

L'objectif ultime de ce travail est de faire en sorte que tous les jeunes du Canada soient bien préparés pour l'avenir. On accordera une attention particulière aux jeunes qui sont vulnérables, aux enfants et aux jeunes autochtones et à ceux et celles qui sont marginalisés. Le travail sur le droit à l'éducation rend compte de la mesure dans laquelle les jeunes ont les aptitudes et les compétences essentielles pour faire face aux défis et aux possibilités du siècle prochain, sont capables de surmonter les cycles intergénérationnels de pauvreté, et ont la capacité de connaître et de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives.

## ***2. Accorder la priorité au financement et à la fourniture d'une éducation à financement public gratuite et de qualité***

*Le Canada devrait être invité à fournir des informations sur le financement des écoles privées et indépendantes en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec et à expliquer si ce financement est conforme au principe 5 des Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droits de la personne de fournir une éducation financée par les fonds publics : « Les États doivent donner la priorité au financement et à la fourniture d'un enseignement public gratuit et de qualité, et ne peuvent financer que les établissements d'enseignement privés éligibles, que ce soit directement ou indirectement, notamment par le biais de déductions fiscales, de concessions foncières, d'assistance et de coopération internationales, ou d'autres formes de soutien indirect, si le droit et les normes relatifs aux droits de l'Homme applicables sont respectés et que toutes les exigences de fond, de procédure et opérationnelles sont strictement observées. »*

Plus de 5,6 millions<sup>1</sup> d'élèves étaient inscrits à l'école primaire ou secondaire au Canada en 2019. De ces 5,6 millions d'élèves, 92 % fréquentaient une école financée par l'État. Les systèmes d'éducation à financement public servent le plus grand nombre de résidents et résidentes du Canada de la manière qui pose le moins d'obstacles.

La Colombie-Britannique, le Québec, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont les seules provinces qui subventionnent publiquement l'enseignement privé. Par exemple, en Colombie-Britannique, certaines écoles indépendantes sont financées à 50 % ou 35 % du taux de leur district scolaire public local<sup>2</sup>. Les provinces qui comptent les pourcentages les plus élevés d'enfants qui fréquentent des écoles privées/indépendantes sont la Colombie-Britannique (13 %) et le Québec (10 %). People for Education renvoie le Comité au mémoire du *Mouvement L'École ensemble* pour une discussion détaillée de cet enjeu au Québec.

Les écoles confessionnelles reçoivent des fonds publics dans les provinces susmentionnées parce qu'elles sont classées comme « privées ou indépendantes », et non parce qu'elles sont affiliées à une religion. La seule exception est l'Ontario, qui ne subventionne pas les écoles privées/indépendantes, mais qui finance un système scolaire catholique romain distinct<sup>3</sup>.

### ***3. Intégration des droits de l'enfant et des droits de la personne dans l'éducation de la petite enfance et le curriculum M-12***

*Selon l'article 42 de la Convention relative aux droits de l'enfant, « les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants. » L'éducation aux droits de l'homme est également une composante essentielle du droit à l'éducation en vertu du PIDESC.*

*Le Comité devrait demander au Canada de fournir des informations sur la mesure dans laquelle les droits économiques, sociaux et culturels ont été intégrés dans les programmes d'études de toutes les provinces et territoires.*

En 2017, la Coalition canadienne pour les droits des enfants a examiné les programmes d'études de toutes les provinces et territoires du Canada. Si chaque programme mentionne les

<sup>1</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191024/dq191024b-fra.htm>

<sup>2</sup> <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/administration/program-management/independent-schools/funding>

<sup>3</sup> <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/privsch/index.html>

droits de la personne, il n'y a que quelques références aux droits de l'enfant et encore moins de références à la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>4</sup>. Cependant, l'intégration des droits fondamentaux des enfants exige plus que des mentions dans le curriculum : les enfants doivent être des participants et participantes actifs dans le processus d'apprentissage, plutôt que des participants et participantes passifs<sup>5</sup>.

#### **4. Un financement adéquat et équitable pour les écoles du Nord et des régions rurales afin d'offrir une éducation à financement public de qualité**

*People for Education recommande que le Comité demande au Canada de fournir des informations comparant la qualité de l'éducation disponible dans les écoles nordiques et rurales avec celle qui est dispensée dans les écoles urbaines et de décrire les mécanismes disponibles pour garantir que les écoles nordiques et rurales reçoivent un financement adéquat et équitable pour offrir une éducation à financement public de qualité à leurs élèves.*

Les élèves des régions nordiques et rurales doivent pouvoir fréquenter des milieux scolaires qui leur permettent de jouir pleinement du droit à l'éducation, sur un pied d'égalité avec leurs homologues partout au Canada. Plus de 80 % de la population canadienne vit dans des centres urbains<sup>6</sup>. Cependant, les élèves qui vivent dans les petites collectivités nordiques et rurales du Canada ont un accès réduit à une variété de services éducatifs, y compris psychologues, enseignants et enseignantes en éducation physique et santé, et services d'éducation de l'enfance en difficulté.

En 2016, le rapport annuel de People for Education sur les écoles de l'Ontario a relevé les disparités suivantes<sup>7</sup> :

- 46 % des écoles primaires urbaines avaient un accès régulier à un ou une psychologue, comparativement à 15 % des écoles rurales.
- 91 % des écoles primaires urbaines ont déclaré avoir du personnel enseignant à temps plein en éducation de l'enfance en difficulté, comparativement à seulement 66 % des écoles rurales.

De même, en Colombie-Britannique, les régions rurales ont du mal à recruter des psychologues scolaires, ce qui a une incidence sur la rapidité avec laquelle les élèves peuvent être évalués et

<sup>4</sup> <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/2017/10/Discussion-Paper-on-Childrens-Rights-and-Education-2017.pdf>

<sup>5</sup> <https://journals.uvic.ca/index.php/jcs/article/view/16305>

<sup>6</sup> [https://www.cmec.ca/298/L\\_%c3%a9ducation\\_au\\_Canada\\_une\\_vue\\_d\\_ensemble.html](https://www.cmec.ca/298/L_%c3%a9ducation_au_Canada_une_vue_d_ensemble.html)

<sup>7</sup> <https://peopleforeducation.ca/wp-content/uploads/2018/02/P4E-rapport-annuel-2016.pdf>

sur la fréquence à laquelle ces services sont fournis à la communauté<sup>8</sup>. Pour combler les écarts entre écoles urbaines et rurales, l'ajustement du financement en fonction de la géographie aiderait à réduire certaines disparités dans une gamme de services clés qui ont une incidence sur la qualité de l'éducation que reçoivent les enfants.

Un financement insuffisant pour les écoles du Nord et des régions rurales peut affecter de manière disproportionnée les élèves autochtones, car les proportions les plus élevées d'Autochtones se trouvent au Nunavut (85,9 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (50,7 %) et au Yukon (23,3 %)<sup>9</sup>. Les écoles nordiques et rurales de certaines provinces comptent également des proportions plus élevées d'élèves autochtones. Les écoles de ces régions font face à des obstacles concomitants, notamment des problèmes de logement, des pénuries de personnel enseignant et des possibilités d'apprentissage qui peuvent compromettre la qualité de l'éducation<sup>10</sup>.

### ***5. Financement adéquat et équitable des écoles des Premières Nations conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la Commission de vérité et réconciliation du Canada et aux droits issus de traités***

*People for Education recommande que le Comité demande au Canada de fournir de l'information sur la qualité de l'éducation et les résultats scolaires dans les écoles primaires et secondaires des Premières Nations, de faire des comparaisons avec les écoles non autochtones et de décrire les mesures prises ou prévues pour remédier aux disparités. Le Canada devrait également être prié de fournir des renseignements sur la manière dont le droit à l'éducation est mis en œuvre conformément à l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, afin de garantir le droit des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage. Les droits issus de traités sont reconnus par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada. Bien que les droits et obligations soient spécifiques à chaque traité, les attentes concernant un financement adéquat de l'éducation et des systèmes qui reflètent et remplissent les besoins des communautés autochtones sont énoncées dans tous les traités.*

<sup>8</sup> [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/resource-management/k12funding/funding-model-review/stakeholder-perspectives-and-reports/bc\\_k12\\_draft\\_rural\\_education\\_report.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/resource-management/k12funding/funding-model-review/stakeholder-perspectives-and-reports/bc_k12_draft_rural_education_report.pdf)

<sup>9</sup> <https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/census/cenhi16-10.html>

<sup>10</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/north/teacher-shortage-nunavut-1.5254193>

Au Canada, Services aux Autochtones Canada (SAC) offre du financement aux élèves qui vivent dans une réserve et qui fréquentent une école primaire ou secondaire<sup>11</sup>. Il y a plus de 515 écoles primaires et secondaires des Premières Nations<sup>12</sup> pour plus de 120 000 élèves sur les terres de réserve. Parmi ces élèves, environ 60 % fréquentent l'une de ces écoles des réserves<sup>13</sup>, les autres (environ 40 %) fréquentant des écoles hors réserve, lesquelles sont gérées par les provinces. Il existe une grande disparité entre le taux de financement des écoles des réserves et celui des écoles hors réserve gérées par des conseils scolaires financés par les provinces. Par exemple, le financement moyen pour un élève d'une école dans une réserve est de 6 800 \$, alors qu'il est de 11 000 \$ pour une école située à 10 minutes de la réserve qui reçoit du financement provincial<sup>14</sup>. L'appel à l'action n° 8 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada demande au Canada d'éliminer cet écart de financement<sup>15</sup>.

En 2016, 48 % des jeunes autochtones âgés de 20 à 24 ans vivant dans une réserve avaient un diplôme d'études secondaires ou un certificat d'équivalence, comparativement à 90 % des jeunes non autochtones de 20 à 24 ans<sup>16</sup>. Également en 2016, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation du financement de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans pour l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves afin d'améliorer les résultats scolaires des enfants autochtones<sup>17</sup>.

Pour améliorer les résultats scolaires des élèves qui fréquentent les écoles des réserves, un financement approprié et adéquat est essentiel.

---

<sup>11</sup> <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1476967841178/1531399315241>

<sup>12</sup> Le terme « Premières Nations » n'inclut pas tous les peuples autochtones du Canada, car il exclut les Métis et les Inuits. Il est utilisé ici car c'est le terme employé en rapport avec les écoles des réserves.

<sup>13</sup> [https://www.afn.ca/uploads/files/events/fact\\_sheet-ccoe-3.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/events/fact_sheet-ccoe-3.pdf)

<sup>14</sup> [https://www.cbc.ca/cbcdocspov/m\\_features/first-nations-schools-are-chronically-underfunded](https://www.cbc.ca/cbcdocspov/m_features/first-nations-schools-are-chronically-underfunded)

<sup>15</sup> [https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf)

<sup>16</sup> [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710014701&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3710014701&request_locale=fr)

<sup>17</sup> <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1509019844067/1531399883352#sec10>

## **6. Mesures politiques ciblées pour éliminer les obstacles à des résultats scolaires positifs pour les élèves autochtones et noirs**

*Le Canada devrait être invité à rendre compte de sa réponse au commentaire du CESCR dans les Observations finales sur le sixième rapport périodique du Canada, qui recommande que le Canada « renforce l'action qu'il mène pour faire face aux problèmes déjà anciens auxquels se heurtent les enfants autochtones ou afro-canadiens pour accéder à l'école primaire et secondaire et terminer ces cycles. Il lui recommande aussi, ce faisant, de mettre au point des interventions, en concertation avec les communautés concernées, pour lutter contre l'abandon scolaire, notamment en mettant fin aux mesures inutiles de renvoi et d'exclusion temporaire des élèves.*

La majorité des élèves autochtones – Premières nations, Métis et Inuits – vivent hors des réserves et fréquentent des écoles gérées et financées par une province. Partout au Canada, les taux de diplomation des élèves autochtones dans les écoles de juridiction provinciale sont nettement inférieurs à ceux des élèves non autochtones.

- En Ontario, 68 % des élèves autochtones ont obtenu leur diplôme après 5 ans, comparativement à 87 % de l'ensemble des élèves<sup>18</sup>.
- En Saskatchewan, le taux de diplomation des élèves autochtones est de 43 % comparativement à un taux global de diplomation de 77 %<sup>19</sup>.
- Au Manitoba, le taux de diplomation pour les élèves autochtones est de 48,5 % comparativement à 87,9 % pour les élèves non autochtones<sup>20</sup>.
- En Colombie-Britannique, 70 % des élèves autochtones ont obtenu leur diplôme de 12<sup>e</sup> année comparativement à 86 % des élèves non autochtones<sup>21</sup>.

L'appel à l'action n° 62 de la Commission de vérité et réconciliation décrit quatre domaines possibles d'intervention en matière de politique publique pour éliminer les obstacles à des résultats scolaires positifs pour les élèves autochtones, notamment les modifications au curriculum, l'intégration des modes de savoir autochtones, le financement de ces interventions et la création d'un poste de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation. Le Canada collabore avec le Conseil des ministres de l'Éducation pour accroître la sensibilisation et les connaissances sur la culture et l'histoire

<sup>18</sup> <http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/troisieme-rapport-detape.pdf>

<sup>19</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/sask-grad-rates-1.4302374>

<sup>20</sup> [https://www.edu.gov.mb.ca/m12/taux\\_diplome/index.html](https://www.edu.gov.mb.ca/m12/taux_diplome/index.html)

<sup>21</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/indigenous-grad-rate-highest-ever-in-b-c-but-education-gaps-remain-1.5180598>

autochtones partout au Canada. Le gouvernement a également investi 275 millions de dollars dans la langue et la culture jusqu'en 2021<sup>22</sup>.

Avec plus d'un quart de million d'élèves, le Toronto District School Board (TDSB) est le plus grand conseil scolaire au Canada et le quatrième en Amérique du Nord. Quarante-huit pour cent des élèves expulsés du TDSB s'identifient comme noirs<sup>23</sup>. Cette représentation disproportionnée a une incidence négative sur les résultats scolaires des élèves noirs. Le Canada a globalement des taux élevés d'obtention du diplôme d'études secondaires, un écart d'équité relativement faible (la variation du rendement expliquée par le statut socioéconomique des élèves) tel que mesuré aux tests PISA de l'OCDE administrés aux jeunes de 15 ans<sup>24</sup>, et la plus forte proportion de diplômés et diplômées collégiaux et universitaires au sein de l'OCDE<sup>25</sup>. Cependant, comme le Canada ne dispose pas de données fondées sur la race, il est difficile de comprendre l'ensemble des obstacles auxquels les élèves noirs sont confrontés et d'agir pour y remédier.

## **7. Aborder les obstacles créés par les frais de scolarité élevés pour les étudiants et étudiantes à faible et moyen revenu**

*Le Canada devrait être invité à fournir des informations relatives aux préoccupations du Comité au paragraphe 57 de ses observations finales de 2016 concernant l'augmentation des frais de scolarité au postsecondaire. Le Comité a recommandé d'augmenter les allocations budgétaires en vue de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et toutes, sans égard à leur statut socioéconomique ou leur origine ethnique. Le Comité bénéficierait de l'information de toutes les provinces sur les frais de scolarité moyens au cours des 20 dernières années, le niveau d'endettement moyen des étudiants et étudiantes après l'obtention de leur diplôme pendant cette période et les résultats de toute étude menée sur l'incidence des frais de scolarité élevés sur l'accès à l'éducation pour des groupes particuliers. Il faudrait également demander des renseignements sur les avantages du Régime enregistré d'épargne-études pour les ménages à faible revenu et sur les études portant sur les effets de l'augmentation des frais de scolarité et de l'endettement étudiant sur l'accès aux professions, y compris le droit, la médecine et l'ingénierie, par les étudiants et étudiantes issus de ménages à faible revenu.*

<sup>22</sup> <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524504501233/1557513602139>

<sup>23</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/almost-half-of-tdsb-students-expelled-over-last-5-years-are-black-report-says-1.4065088>

<sup>24</sup> <https://www.oecd.org/pisa/Equity-in-Education-country-note-Canada.pdf>

<sup>25</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.pdf?st= ON2qWm0>

Selon une étude récente de la Banque Royale du Canada<sup>26</sup>, la hausse des frais de scolarité universitaires au Canada est supérieure au taux d'inflation depuis 1982. Les frais de scolarité au Québec sont une exception notable aux taux élevés des frais dans les établissements postsecondaires canadiens. À l'extérieur du Québec, les frais de scolarité universitaires de premier cycle étaient en moyenne de 7 600 \$ par étudiant ou étudiante canadien en 2018. Depuis 1990, la part du gouvernement dans le financement des universités a diminué de près de moitié et le coût des frais de scolarité dans les universités a augmenté de 2,7 fois en termes réels. En 1990, il fallait 293 heures de travail au salaire minimum pour payer les frais de scolarité universitaires moyens, mais en 2018, 505 heures étaient requises. Les ménages à revenu élevé avec enfants sont plus susceptibles de détenir un régime enregistré d'épargne-études (REEE), tandis que seulement la moitié environ des Canadiens et Canadiennes admissibles à un REEE bénéficient du programme. Plus d'un cinquième des diplômés et diplômées titulaires d'un baccalauréat ont plus de 25 000 \$ de dettes à la fin de leurs études.

### ***8. Rapports transparents et opportuns sur les progrès du Canada dans la réalisation de toutes les cibles de l'Objectif de développement durable 4, l'objectif éducatif***

*Le Canada devrait être invité à rendre compte des progrès accomplis par rapport à toutes les cibles de l'Objectif de développement durable 4, « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».*

Le Canada a participé à un examen volontaire national de ses progrès par rapport aux objectifs de développement durable et a rendu ces résultats publics<sup>27</sup>. Cependant, le rapport et l'annexe statistique ne font pas état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs suivants, qui sont essentiels pour garantir que l'Objectif de développement durable 4 soit atteint dans son intégralité.

- Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les

<sup>26</sup> [http://www.rbc.com/economics/economic-reports/pdf/other-reports/Tuition\\_June2018.pdf](http://www.rbc.com/economics/economic-reports/pdf/other-reports/Tuition_June2018.pdf)

<sup>27</sup> [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20306Canada\\_FRENCH\\_18122\\_Canadas\\_Voluntary\\_National\\_ReviewFRv7.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20306Canada_FRENCH_18122_Canadas_Voluntary_National_ReviewFRv7.pdf)

personnes handicapées, les Autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

- Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- Cible 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

L'accent mis par la cible 4.5 sur l'accès pour des populations spécifiques met en évidence le fait qu'il existe des populations qui pourraient ne pas bénéficier du même accès à l'éducation que celui que nous voyons dans les statistiques nationales rapportées pour l'ensemble de la population. Les cibles 4.7 et 4.a. sont les seuls objectifs qui parlent directement de la qualité de l'éducation.

Pour rendre compte de toutes les cibles de l'Objectif de développement durable 4, le Canada pourrait utiliser un outil dynamique comme *Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*, lequel présente les 94 appels à l'action et fait état des progrès et/ou identifie le champ de compétence correspondants<sup>28</sup>.

## Conclusion

En 2000, les leaders mondiaux se sont réunis aux Nations Unies pour établir les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'un de ces objectifs était d'assurer l'accès universel à l'enseignement primaire.

Au fil des ans, ces mêmes leaders et d'autres ont constaté qu'un simple « accès » ne suffisait pas – que l'objectif devait devenir l'accès plus *la qualité*. C'est ainsi qu'est né l'Objectif de développement durable 4 : *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

---

<sup>28</sup> <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524494530110/1557511412801>

L'Objectif 4 comprend un certain nombre de sous-sections, notamment :

- faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité;
- augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat;
- faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable;
- faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Au Canada, tous les élèves ont *accès* à l'enseignement primaire et secondaire. Mais tous les élèves n'ont pas un accès équitable à une éducation de *qualité*. C'est ici que le Canada doit faire des progrès. En définissant explicitement le droit à l'éducation et en incluant tous les aspects requis pour une éducation de qualité qui préparera les jeunes à la réussite, le Canada aura un moyen de suivre ses progrès sur les dix indicateurs de l'Objectif de développement durable 4, et un moyen de garantir que chaque jeune a une chance équitable de mener une vie heureuse, saine, économiquement sûre et engagée sur le plan civique.